ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS
4, 5 ET 6 DÉCEMBRE 2012, GATINEAU, QC

Résolution n° 82/2012

TITRE :	Règlement rapide du processus des revendications territoriales de l'Akaitcho
OBJET :	Droits fonciers et revendications territoriales
PROPOSEUR(E) :	Maureen Chapman, Première Nation de Skawahlook, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Ron Evans, Chef, Première Nation crie de Norway House, Man.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Les Premières Nations dénées du territoire de l'Akaitcho ont engagé des négociations avec le Canada et les Territoires du Nord-Ouest pour régler des questions de longue date relatives aux terres, aux ressources et à la gouvernance sur le territoire de l'Akaitcho;

B. Les Premières Nations dénées du territoire de l'Akaitcho participent à ces négociations en se conformant à l'esprit et à l'intention du traité signé en 1900;

A. Les Premières Nations dénées du territoire de l'Akaitcho estiment qu'en menant rapidement à bien ces négociations, les Premières Nations dénées du territoire de l'Akaitcho, le Canada, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et l'industrie acquerront une plus grande certitude quant aux questions relatives aux terres, aux ressources et à la gouvernance sur le territoire de l'Akaitcho.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Encouragent la Couronne à poursuivre promptement le processus de négociation de l'Akaitcho et à fournir un financement adéquat pour terminer ce processus.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 6e jour de décembre 2012 à Gatineau, QC

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL